

Plan d'études de "Langue et Littérature françaises" ("Französische Sprach- und Literaturwissenschaft")

du 27 janvier 2006 avec modifications du 17 décembre 2007 et du 7 mai 2012

La Faculté des Lettres de l'Université de Bern décrète,

conformément à l'article 44 des Statuts de l'Université de Berne du 7 juin 2011 (Statuts de l'Université, StUni) et au règlement sur les études et sur les contrôles à la Faculté des Lettres de l'Université de Berne d'octobre 2005 (RSL 05).

I. Considérations générales

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Art. 1 L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre, dans le cadre des enseignements de la Faculté des Lettres, une formation en "Langue et Littérature françaises", avec les programmes d'études suivants :

- a un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Major de 120 crédits,
- b un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Minor de 60 crédits,
- c un programme d'études Bachelor (Ba) "Langue et Littérature françaises" ("*Französische Sprach- und Literaturwissenschaft*") en Minor de 30 crédits, [*Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009*]
- d un programme d'études Master (Ma) "Linguistique / Littérature françaises" ("*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*") en Major de 90 crédits,
- e un programme d'études Master (Ma) "Linguistique / Littérature françaises" ("*Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft*") en Minor de 30 crédits.

TITRES

Art. 2 L'Institut de Langue et de Littérature françaises prépare aux titres suivants :

- a Bachelor of Arts (B A) in French Linguistics and Literature, Universität Bern (*Bachelor of Arts en Langue et Littérature françaises, Universität Bern*),

	<p>b Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Linguistics, Universität Bern (<i>Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Linguistique, Universität Bern</i>),</p> <p>c Master of Arts (M A) in French Linguistics / Literature with special qualification in Literature, Universität Bern (<i>Master of Arts en Linguistique / Littérature françaises avec dominante Littérature, Universität Bern</i>).</p>
<p>MODULES POUR D'AUTRES PROGRAMMES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 3 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un programme d'études "Langue et Littérature françaises" de niveau Ba dans le cadre des cursus d'études extra-Faculté.</p> <p>² L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre également des modules en Ba (Minor) "Langue et Littérature françaises" pour les étudiant(e)s qui ont le français comme branche d'études à la Pädagogische Hochschule Bern (PH).</p> <p>³ L'Institut de Langue et de Littérature françaises ouvre ses cours aux autres Instituts de langues et littératures romanes (italien, espagnol).</p>
<p>NOTATION DES PERFORMANCES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 4 Tous les cours et les modules sont notés. Les modalités de contrôle des performances sont communiquées au début des cours par les enseignant(e)s concerné(e)s.</p>
<p>COMBINAISON AVEC D'AUTRES PROGRAMMES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 5 Le programme Bachelor "Langue et Littérature françaises" et le programme Master "Linguistique / Littérature françaises" en Major peuvent être combinés avec tous les autres programmes d'études en Minor visés à l'article 16 et 17 RSL 05. [Teneur du 07.05.2012]</p>
<p>DUREE DES ETUDES ET PROLONGATION</p>	<p>Art. 6 ¹ Les études en Bachelor durent six semestres en temps réglementaire.</p> <p>² Les études en Master durent quatre semestres en temps réglementaire.</p> <p>³ Les étudiant(e)s qui, pour des motifs légitimes, ne peuvent pas respecter le temps réglementaire des études ont la possibilité de demander une prolongation (art. 13 RSL 05). Sont considérés comme motifs légitimes notamment : activités lucratives, grossesse, éducation de ses enfants, service militaire, service civil et maladie.</p>
<p>CONSEILS POUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES</p>	<p>Art. 7 Les étudiant(e)s ont droit à des conseils réguliers pour leurs études. Ces conseils sont assurés par les directeur(trice)s de l'Institut de Langue et de Littérature françaises et par leurs collaborateur(trice)s enseignant(e)s.</p>

II. Programme d'études Bachelor

1. Ba "Langue et Littérature françaises" en Major (120 crédits) (Ba "Französische Sprach- und Literaturwissenschaft" – Major 120 KP)

CONTENU

Art. 8 Le Ba de français en Major comprend deux matières : Linguistique française (*Französische Sprachwissenschaft*) et Littérature française (*Französische Literaturwissenschaft*).

BUTS

Art. 9 ¹ Le Ba en Major dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Ba poursuit les buts suivants :

- a acquisition des connaissances de base en linguistique et en littérature françaises,
- b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français,
- c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises,
- d perfectionnement en expression et en civilisation françaises,
- e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux personnels.

² En plus de son orientation scientifique, le Ba de français offre une formation appliquée en vue de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s.

Art. 10 ... [Abrogé le 17.12.2007]

SÉJOUR

Art. 11 ¹ Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure six mois (ou deux fois trois mois) et il est doté de 6 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 4^e et le 6^e semestre du Bachelor. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiant(e)s doivent présenter un rapport de cinq pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiant(e)s francophones et les étudiant(e)s ayant réussi leurs examens d'expression durant la phase propédeutique peuvent être dispensé(e)s de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (6 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un ou des enseignement(s) de français de même dotation. [Teneur du 17.12.2007]

² Le séjour peut aussi être effectué durant un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité Erasmus / Socrates). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Bachelor. [Teneur du 17.12.2007]

ORGANISATION DES ÉTUDES

Art. 12 ¹ Le Ba de français en Major comporte une phase prédeutive (1^{er} et 2^e semestres) et une phase principale (*Hauptstudium*) (3^e au 6^e semestre).

² Le modèle du programme d'études du Ba en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

³ La description des enseignements et des modules du Ba en Major figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

DOMAINE À CHOIX
(WAHLBEREICH)

Art. 13 Dans le programme d'études du Ba en Major figure un domaine à choix de 15 crédits à la disposition des étudiant(e)s. Ce domaine à choix est pris parmi les cours offerts à cet effet dans le cadre de l'Université de Berne. [*Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009*]

RÉPARTITION DES AXES
D'ÉTUDES

Art. 14 Les axes d'études du Bachelor de français en Major se répartissent comme suit: [*Teneur du 17.12.2007*]

- a linguistique française : 38 ou 41 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- b littérature française : 41 ou 38 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- c travail final Bachelor : 10 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- d compétence en langue et en expression françaises : 4 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- e introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes : 6 crédits. [*Teneur du 17.12.2007*]

FORMATION FONDAMENTALE
ET EMPIRIQUE

Art. 15 ¹ La formation du Ba de français en Major comprend cinq domaines principaux :

- a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),
- b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),
- c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),
- d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),
- e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

TRAVAUX ÉCRITS	<p>Art. 16 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent six travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).</p>
TRAVAIL FINAL BA (BACHELORARBEIT)	<p>Art. 17 ¹ Au dernier semestre de leurs études en Ba (Major), les étudiant(e)s doivent effectuer un travail final (env. 12 pages A4). Ce travail porte sur un sujet librement choisi par les étudiant(e)s. Il est doté de 10 crédits.</p> <p>² Si le cours optionnel du 6^e semestre (annexe 1) est pris en linguistique française, le travail final doit être effectué en littérature française. Si le cours optionnel du 6^e semestre est pris en littérature française, le travail final doit être effectué en linguistique française.</p>
EXAMEN FINAL BA (BACHELOR-FACHPRÜFUNG)	<p>Art. 18 ¹ Au dernier semestre de leurs études en Ba (Major), les étudiant(e)s doivent passer un examen oral (20 mn) sur un thème libre. Cet examen oral est comptabilisé dans les crédits du travail final Ba (1/3 de la note).</p> <p>² Si le travail final Ba est pris en linguistique française, cet examen oral doit être passé en littérature française. Si le travail final Ba est pris en littérature française, cet examen oral doit être passé en linguistique française.</p>
NOTATION ET COMPENSATION	<p>Art. 19 ¹ Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.</p> <p>² Deux notes insuffisantes en Ba (Major) peuvent être compensées. Cependant, les cours propédeutiques d'introduction à la linguistique et à la littérature françaises sont non compensables en Ba (Major).</p> <p>³ Les notes du domaine à choix (Wahlbereich) ne peuvent pas être compensées (art. 24 al. 4 RSL 05).</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<p>Art. 20 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.</p>
BOUCLAGE BA (BA-ABSCHLUSS)	<p>Art. 21 Le diplôme en Bachelor "Langue et Littérature françaises" est obtenu conformément aux articles 32 et 33 RSL 05.</p>
RESUME DES EXIGENCES EN BA (MAJOR) "LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES"	<p>Art. 22 Le programme d'études Bachelor en Major comprend les enseignements suivants: [<i>Teneur du 17.12.2007</i>]</p> <ul style="list-style-type: none"> a 2 cours de langue/expression, [<i>Teneur du 17.12.2007</i>] b 2 cours d'introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes, [<i>Teneur du 17.12.2007</i>] c 9/10 enseignements de linguistique française (dont 3 sous forme de séminaire), [<i>Teneur du 17.12.2007</i>]

d 10/9 enseignements de littérature française (dont 3 sous forme de séminaire), [Teneur du 17.12.2007]

e un travail écrit final Bachelor et un examen oral final Bachelor. [Teneur du 17.12.2007]

**2. Ba "Langue et Littérature françaises" en Minor (60 crédits)
(Ba "Französische Sprach- und Literaturwissenschaft" – Minor 60 KP)**

CONTENU

Art. 23 Les études de français en Ba (Minor) comprennent deux matières: "Linguistique française" ("*Französische Sprachwissenschaft*") et "Littérature française" ("*Französische Literaturwissenschaft*"). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (*Studienschwerpunkt*). L'autre matière sera complémentaire (*Ergänzung*).

BUTS

Art. 24 ¹ Le Ba en Minor dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Ba a les buts suivants:

- a acquisition des connaissances de base en linguistique et en littérature françaises,
- b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français,
- c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises,
- d perfectionnement en expression et en civilisation françaises,
- e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux personnels.

² En plus de son orientation scientifique, le Ba de français offre une formation appliquée en vue de l'insertion professionnelle des étudiant(e)s.

Art. 25 ... [Abrogé le 17.12.2007]

SÉJOUR

Art. 26 ¹ Un séjour dans un pays francophone est obligatoire. Il dure trois mois et il est doté de 3 crédits. Ce séjour aura lieu de préférence entre le 4^e et le 6^e semestre du Bachelor. Pour la reconnaissance de leur séjour, les étudiant(e)s doivent présenter un rapport de trois pages A4 sur celui-ci à leur professeur responsable. Les étudiant(e)s francophones et les étudiant(e)s ayant réussi leurs examens d'expression durant la phase propédeutique peuvent être dispensé(e)s de ce séjour sur demande. Dans ce cas, les crédits (3 crédits) correspondants doivent être utilisés pour un enseignement de français de même dotation. [Teneur du 17.12.2007]

² S'ils/Si elles le désirent, les étudiant(e)s en Ba (Minor) sont libres d'effectuer un séjour d'un semestre dans une université francophone étrangère (mobilité Erasmus / Socrates). Dans ce cadre, un maximum de 30 crédits peut être comptabilisé pour les études. Pour le français, seuls les enseignements validés, notés et conformes au plan d'études de français de l'Université de Berne seront reconnus dans le cursus normal du Ba.

ORGANISATION DES ÉTUDES

Art. 27 ¹ Le Ba de français en Minor comporte une phase propédeutique (1^{er} et 2^e semestres) et une phase principale (*Hauptstudium*) (3^e au 6^e semestre).

² Le modèle du programme d'études du Ba en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.

³ La description des enseignements et des modules du Ba en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.

RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES

Art. 28 Les axes d'études en Bachelor (Minor) de français se répartissent comme suit: [*Teneur du 17.12.2007*]

- a dominante (Linguistique française ou Littérature française): 31 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- b complémentaire (Littérature française ou Linguistique française): 22 crédits, [*Teneur du 17.12.2007*]
- c compétence en langue et en expression françaises: 4 crédits. [*Teneur du 17.12.2007*]

FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE

Art. 29 ¹ La formation en Ba (Minor) de français comprend cinq domaines principaux :

- a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),
- b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),
- c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),
- d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),
- e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

TRAVAUX ÉCRITS	Art. 30 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent cinq travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun). <i>[Teneur du 17.12.2007]</i>
NOTATION ET COMPENSATION	<p>Art. 31 ¹ Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.</p> <p>² Compensation de note insuffisante en Ba Minor : 1 note insuffisante peut être compensée.</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	Art. 32 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.
BOUCLAGE MINOR (MINOR-ABSCHLUSS)	Art. 33 La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 32 al. 1 RSL 05). <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 10.05.2010]</i>
RESUME DES EXIGENCES EN BA (MINOR) "LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES"	<p>Art. 34 Le programme d'études Bachelor en Minor comprend les enseignements suivants: <i>[Teneur du 17.12.2007]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a 2 cours de langue/expression, <i>[Teneur du 17.12.2007]</i> b 7 enseignements dans la dominante (dont 3 sous forme de séminaire), <i>[Teneur du 17.12.2007]</i> c 5 enseignements dans la matière complémentaire (dont 2 sous forme de séminaire). <i>[Teneur du 17.12.2007]</i> <p>3. Ba "Langue et Littérature françaises" en Minor (30 crédits) (Ba "Französische Sprach- und Literaturwissenschaft" 30 KP) <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p>
INSTITUTS CONCERNÉS	<p>Art. 35 ¹ L'Institut de Langue et de Littérature françaises offre un Bachelor spécifique de 30 crédits en Minor. <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <p>² Les étudiant(e)s peuvent également suivre le programme d'études Bachelor de 60 crédits en Minor (voir II.2), pour autant que le règlement de leur Faculté d'origine le permette. <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p>
CONTENU	Art. 36 Les études de français en Ba en Minor de 30 crédits comprennent deux matières: "Linguistique française" (" <i>Französische Sprachwissenschaft</i> ") et "Littérature française" (" <i>Französische Literaturwissenschaft</i> "). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (<i>Studienschwerpunkt</i>). L'autre matière sera complémentaire (<i>Ergänzung</i>). <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i>

BUTS	<p>Art. 37 Le Ba en Minor de 30 crédits dispense des enseignements fondamentaux dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements s'inscrivent dans des perspectives historiques, systématiques et pratiques (analyses textuelles et discursives). Par ailleurs, le Ba en Minor de 30 crédits a les buts suivants: <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a acquisition des connaissances de base en linguistique et/ou en littérature françaises, b maîtrise des instruments méthodologiques et théoriques pour l'étude du français, c sensibilisation aux aspects écrits et oraux de la langue et de la littérature françaises, d perfectionnement en expression et en civilisation françaises, e développement des capacités des étudiant(e)s à effectuer des travaux en français.
CONDITIONS D'ADMISSION ET PARTICULARITÉS	<p>Art. 38 ¹ Le séjour dans un pays francophone n'est pas exigé pour le Ba en Minor de 30 crédits. <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <p>² La connaissance du latin n'est pas exigée pour le Ba en Minor de 30 crédits. <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p>
ORGANISATION DES ÉTUDES	<p>Art. 39 ¹ Le Ba de français en Minor de 30 crédits comporte une phase propédeutique et une phase principale (<i>Hauptstudium</i>). <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <p>² Le modèle du programme d'études du Ba extra-Faculté figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p>³ La description des enseignements et des modules du Ba en Minor de 30 crédits figure dans l'annexe 2 de ce plan d'études. <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p>Art. 40 Les axes d'études de français en Ba en Minor de 30 crédits se répartissent comme suit : <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a dominante (Linguistique française ou Littérature française) : 24 crédits, b complémentaire (Littérature française ou Linguistique française) : 4 crédits, c compétence en langue et en expression françaises : 2 crédits.
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p>Art. 41 ¹ La formation de français en Ba en Minor de 30 crédits comprend cinq domaines principaux qui se répartissent, au choix, entre linguistique française, littérature française et cours d'expression: <i>[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a approfondissement de la maîtrise de la langue (cours d'expression),

- b linguistique moderne (acquisition des méthodes et des instruments en linguistique française, description du français contemporain, analyse linguistique et stylistique des discours, sociolinguistique et contact des langues, linguistique des médias...),
- c linguistique historique (développement de la langue française en liaison avec son contexte historique et culturel, mise en place des grands courants linguistiques),
- d histoire de la littérature et de la culture françaises (rapports entre les textes et leur contexte historique, évolution des genres et de leur hiérarchie, mise en place des grands courants littéraires),
- e méthodes de l'analyse littéraire, lecture d'œuvres littéraires (apprentissage des outils indispensables pour l'étude du discours littéraire en prose, du discours théâtral et du discours poétique).

² La formation dans ces différents domaines s'effectue par des cours d'introduction et des enseignements de base.

NOTATION ET COMPENSATION

Art. 42 ¹ Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.

² Compensation de note insuffisante en Ba en Minor de 30 crédits: 1 note insuffisante peut être compensée. *[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]*

RÉPÉTITION DES CONTRÔLES

Art. 43 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.

BOUCLAGE MINOR

(MINOR-ABSCHLUSS)

[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]

Art. 44 La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 32 al. 1 RSL 05). *[Mise à jour suite à la modification du RSL du 10.05.2010]*

RESUME DES EXIGENCES EN BA EN MINOR DE 30 CREDITS "LANGUE ET LITTERATURE FRANÇAISES"

[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]

Art. 45 Le programme d'études en Ba en Minor de 30 crédits comprend les enseignements suivants: *[Mise à jour suite à la modification du RSL du 31.01.2009]*

- a 1 cours de langue/expression,
- b 6 enseignements dans la dominante (dont 2 sous forme de séminaire avec un travail écrit),
- c 1 enseignement dans la matière complémentaire.

III. Programme d'études Master

1. Ma "Linguistique / Littérature françaises" en Major (90 crédits) (Ma "Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft" – Major 90 KP) [Teneur du 07.05.2012]

CONTENU	Art. 46 Le Ma de français en Major comporte deux matières : "Linguistique française" (<i>Französische Sprachwissenschaft</i>) et "Littérature française" (<i>Französische Literaturwissenschaft</i>). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (<i>Schwerpunkt</i>). L'autre sera prise comme matière complémentaire (<i>Ergänzung</i>).
BUTS	Art. 47 ¹ Le Ma en Major dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Ma en Major a les buts suivants : <ul style="list-style-type: none">a offre d'enseignements de spécialité dans les grandes disciplines de la linguistique et de la littérature françaises,b approfondissement des méthodes analytiques et critiques en linguistique et en littérature françaises,c consolidation de la culture linguistique et littéraire en français,d formation à la recherche fondamentale et sensibilisation à la recherche appliquée aux activités professionnelles. ² En outre, le Ma suivi avec succès permet aux étudiant(e)s qui le souhaitent de préparer un doctorat en Linguistique ou en Littérature françaises.
PARTICULARITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSION	Art. 48 ¹ Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 4, 5 et 5a RSL 05. En particulier, au cas où des enseignements du Ba fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés durant les études en Master et en complément du programme Master. Ils figurent de manière séparée dans le Diploma Supplement. [Teneur du 07.05.2012] ² L'accès au Major en Linguistique/Littérature françaises demande le cours Bachelor Introduction à la langue et à la culture latines pour les romanistes (4 h, soit 6 crédits). S'il n'a pas déjà été suivi, ce cours doit être rattrapé et il figurera de manière séparée dans le Diploma Supplement. [Teneur du 17.12.2007]
ORGANISATION DES ÉTUDES	Art. 49 ¹ Le Ma (Major) "Linguistique / Littérature françaises" dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7 ^e au 9 ^e semestre) et en une Masterphase (10 ^e semestre). Il s'achève par un mémoire de Master au 10 ^e semestre.

	<p>² Le modèle du Ma en Major figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p>³ La description des enseignements et des modules du Ma en Major se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.</p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p>Art. 50 Les axes d'études en Ma (Major) de français se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a dominante avec le mémoire de Master (37 + 30 crédits), b matière complémentaire (23 crédits).
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p>Art. 51 La formation en Ma (Major) de français comprend quatre domaines principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a linguistique du français actuel (linguistique des textes, théories et méthodes en rhétorique / stylistique des discours, sémiologie de la communication, variantes géographiques du français, linguistique et enseignement du français, étude des genres non littéraires...), b linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique), c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée), d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires; étude des genres littéraires).
DOMAINE À CHOIX	<p>Art. 52 Les étudiant(e)s ont une fois pendant leurs études en Ma (Major) la possibilité de remplacer un enseignement du Ma de français par un enseignement de Ma de créditation équivalente suivi dans un autre Institut de langues et littératures romanes (italien, espagnol) à l'Université de Berne. Cet enseignement sera validé s'il a été évalué par une note et s'il n'a pas été comptabilisé dans cet autre Institut.</p>
RECONNAISSANCES	<p>Art. 53 Les enseignements de français qui ont été validés et notés aux Universités de Fribourg ou de Neuchâtel dans le cadre des programmes de Ma de français BENEFRRI seront reconnus automatiquement.</p>
TRAVAUX ÉCRITS	<p>Art. 54 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent cinq travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).</p>
MÉMOIRE DE MA (MASTERARBEIT)	<p>Art. 55 Au cours du dernier semestre des études en Ma (Major), un mémoire de Master d'environ 80 pages A4 doit être rédigé dans la dominante choisie (<i>Schwerpunkt</i>). Ce mémoire est doté de 30 crédits. Il consiste en un travail scientifique consacré à un sujet théorique ou appliqué en linguistique française ou en littérature française.</p>

NOTATION ET COMPENSATION	<p>Art. 56 ¹ Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.</p> <p>² Compensation de note insuffisante en Ma Major : 1 note insuffisante peut être compensée.</p>
RÉPÉTITION DES CONTRÔLES	<p>Art. 57 Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.</p>
BOUCLAGE MA (MA-ABSCHLUSS)	<p>Art. 58 Le diplôme en Ma (Major) "Linguistique / Littérature françaises" est obtenu conformément aux articles 44 et 45 RSL 05.</p>
RESUME DES EXIGENCES EN MA (MAJOR) "LINGUISTIQUE / LITTERATURE FRANÇAISES"	<p>Art. 59 Le programme d'études Ma en Major comprend les enseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a 7 enseignements dans la dominante (dont 3 sous forme de séminaire), b 5 enseignements dans la matière complémentaire (dont 2 sous forme de séminaire), c 1 colloque dans la dominante. <p style="margin-left: 40px;">2. Ma "Linguistique / Littérature françaises" en Minor (30 crédits) (Ma "Französische Sprachwissenschaft / Literaturwissenschaft" – Minor 30 KP) [Teneur du 07.05.2012]</p>
CONTENU	<p>Art. 60 Le Ma de français en Minor comporte deux matières : "Linguistique française" (<i>Französische Sprachwissenschaft</i>) et "Littérature française" (<i>Französische Literaturwissenschaft</i>). Les étudiant(e)s doivent choisir l'une de ces deux matières comme dominante (<i>Schwerpunkt</i>). L'autre sera prise comme matière complémentaire (<i>Ergänzung</i>).</p>
BUTS	<p>Art. 61 Le Ma en Minor dispense des enseignements approfondis et spécialisés dans les différents domaines touchant la linguistique et la littérature françaises. Ces enseignements concernent aussi bien la synchronie que la diachronie. Ils privilégient à la fois les points de vue théoriques et empiriques sur les textes et sur les discours. Le Ma en Minor a les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a offre d'enseignements de spécialité dans les grandes disciplines de la linguistique et de la littérature françaises, b approfondissement des méthodes analytiques et critiques en linguistique et en littérature françaises, c consolidation de la culture linguistique et littéraire en français, d formation à la recherche fondamentale et sensibilisation à la recherche appliquée aux activités professionnelles.

PARTICULARITÉS ET CONDITIONS D'ADMISSION	<p>Art. 62 Les conditions d'admission aux études en Master sont réglementées par les dispositions des articles 4 et 5 RSL 05. Les étudiant(e)s doivent disposer d'un Ba en Minor de 30 ou 60 crédits. En particulier, au cas où des enseignements du Ba fondamentaux pour la branche d'études manquent, ces enseignements doivent être rattrapés en complément du programme Master. Ils figureront de manière séparée dans le Diploma Supplement. <i>[Teneur du 17.12.2007]</i></p>
ORGANISATION DES ÉTUDES	<p>Art. 63 ¹ Le Ma (Minor) "Linguistique / Littérature françaises" dure 4 semestres. Il consiste en un Masterstudium (7^e au 9^e semestre) et en une Masterphase (10^e semestre).</p> <p>² Le modèle du Ma en Minor figure dans l'annexe 1 de ce plan d'études.</p> <p>³ La description des enseignements et des modules du Ma en Minor se trouve dans l'annexe 2 de ce plan d'études.</p>
RÉPARTITION DES AXES D'ÉTUDES	<p>Art. 64 Les axes d'études en Ma (Minor) de français se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a dominante (20 crédits), b matière complémentaire (10 crédits).
FORMATION FONDAMENTALE ET EMPIRIQUE	<p>Art. 65 La formation en Ma (Minor) de français comprend quatre domaines principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> a linguistique du français actuel (linguistique des textes, théories et méthodes en rhétorique / stylistique des discours, sémiologie de la communication, variantes géographiques du français, linguistique et enseignement du français, étude des genres non littéraires...), b linguistique diachronique (histoire de la langue française, évolution des idées linguistiques, histoire de la rhétorique, étude philologique des textes, stylistique historique), c histoire de la littérature et de la culture françaises (mise en évidence des convergences idéologiques et des parentés de motifs à une époque donnée, rapports interculturels et littérature comparée, modes spécifiques des transmissions du savoir à une époque donnée), d méthodes de l'analyse littéraire (analyse structurale et stylistique des textes littéraires, étude des genres littéraires).
TRAVAUX ÉCRITS	<p>Art. 66 Dans le cadre de l'ensemble des séminaires, les étudiant(e)s rédigent trois travaux écrits (de 8 à 10 pages A4 chacun).</p>
NOTATION ET COMPENSATION	<p>Art. 67 ¹ Toutes les prestations fournies par les étudiant(e)s sont notées. Les enseignements sont évalués soit individuellement, soit en combinaison par module. A l'intérieur d'un module, les notes peuvent être compensées.</p> <p>² Compensation de note insuffisante en Ma Minor : 1 note insuffisante peut être compensée.</p>

RÉPÉTITION DES CONTRÔLES **Art. 68** Les contrôles non réussis peuvent être répétés une fois, en principe le semestre suivant ou en accord avec les enseignant(e)s concerné(e)s.

BOUCLAGE MINOR
(MINOR-ABSCHLUSS) **Art. 69** La note finale découle de la moyenne pondérée selon les crédits accordés aux contrôles évalués des performances (art. 44 al. 2 RSL 05). [Mise à jour suite à la modification du RSL du 10.05.2010]

RESUME DES EXIGENCES EN
MA (MINOR) "LINGUISTIQUE /
LITTERATURE FRANÇAISES" **Art. 70** Le programme d'études Ma en Minor comprend les enseignements suivants :

- a 4 enseignements dans la dominante (dont 2 sous forme de séminaire),
- b 2 enseignements dans la matière complémentaire (dont 1 sous forme de séminaire).

IV. Dispositions finales

MODIFICATIONS DU PLAN
D'ÉTUDES
[Teneur du 07.05.2012] **Art. 71** Les modifications du plan d'études dépendent de l'approbation de la Direction de l'Université. Sont exceptées les modifications des annexes, qui sont de la compétence du Conseil de Faculté.

ENTRÉE EN VIGUEUR
[Teneur du 07.05.2012] **Art. 72** Ce plan d'études remplace le plan d'études "Langue et Littérature françaises" du 21 octobre 1999 de la Faculté des Lettres et il entre en vigueur le 1er octobre 2005.

Bern, Au nom de la Faculté des Lettres
La Doyenne:

Approuvé par la Direction de l'Université

Bern, Le Recteur

Modifications

Entrée en vigueur

Modification du 17 décembre 2007, entre en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

Mise à jour suite à la modification du RSL du 31 janvier 2009, entre en vigueur le 1^{er} février 2009.

Mise à jour suite à la modification du RSL du 10 mai 2010, entre en vigueur le 1^{er} août 2010.

Modification du 7 mai 2012, entre en vigueur le 1^{er} août 2012.

Dispositions transitoires

Dispositions transitoires concernant la modification 17 décembre 2007

1. Pour le Bachelor, ces modifications ne s'appliqueront pas aux étudiant(e)s qui ont commencé leurs études de Bachelor en français avant le semestre d'automne 2008.
2. Pour le Master, les modifications concernant le latin ne s'appliqueront pas aux étudiant(e)s qui commenceront leurs études de Master en français avant le semestre d'automne 2008.